

PRAP 2S

ACTEUR PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL)



Durée
28 heures
de formation



Lieu
Au centre de
formation
ou en Intra



Effectifs
10 personnes max.



Contact
0693 777 666
contact@ssiap.re



**Accessibilité
aux PMR**
Les locaux sont
garantis accessibles
aux PMR.



Taux de réussite



Taux de satisfaction



PUBLIC CONCERNÉ

Tous les salariés, opérateurs et agents des secteurs sanitaire et social, établissements de santé, structures d'aides et de soins à la personne, maisons de retraite, structures d'accueil de la petite enfance.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est exigé pour suivre la formation d'acteur prap.

OBJECTIFS DE LA CERTIFICATION

La certification d'acteur prévention des risques liés à l'activité physique du secteur sanitaire et social (« acteur PRAP 2S ») vise à rendre tout personnel du secteur sanitaire et social, formé et certifié, capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique auxquels il est exposé, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles, en maîtrisant les risques sur lesquels il a possibilité d'agir et en contribuant à la qualité du soin dispensé.

La certification est valable 24 mois de date à date. Avant la fin de cette période de validité, l'acteur PRAP 2S doit suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences (MAC) d'acteur PRAP 2S pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.

DOMAINE DE COMPÉTENCES

Domaine de compétences 1 : Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques de son métier

Domaine de compétences 2 : Observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.

- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

Domaine de compétences 3 : Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

- Proposer des améliorations de sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernés
- Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économies d'effort

Domaine de compétences 4 : Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.

- Identifier les enjeux d'un accompagnement
- Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir
- Analyser la situation d'un accompagnement
- Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement

MODALITÉ DE FORMATION ET DÉLAI D'ACCÈS

- 1 formateur certifié par jour
- Formation individualisée
- Exercices pratiques
- Matériels : Cf. le document de référence

Possibilité d'intégrer une session en moins de 24 heures sous réserve de place(s) disponible(s) et de la signature de la convention de formation.

TARIFS

A voir sur le devis et/ou la convention

CONDITIONS D'EXAMEN

L'évaluation certificative de la formation, se fera d'après le référentiel de certification, avec la mise en œuvre des grilles d'évaluation de l'Acteur PRAP 2S.

VALIDATION

- Délivrance d'un Certificat Acteur PRAP 2S de l'INRS valable 24 mois
- Délivrance d'une attestation de fin de formation
- Délivrance d'un certificat de réalisation